

LA TRAGIQUE IMPUISSANCE DES NATIONS UNIES

22 et 23 juillet 2009 à Genève, dans les bâtiments un peu vieillots des Nations Unies, se pressaient les participants – diplomates, fonctionnaires et membres d'ONG de la société civile (dont l'ABP et diverses organisations membres d'ECCP)- à la réunion internationale des Nations Unies sur la question de la Palestine. Le thème reste d'une brûlante actualité : « La responsabilité de la communauté internationale pour faire respecter le droit international humanitaire et assurer la protection de la population civile dans le territoire palestinien occupé, suite à la guerre de Gaza ». Allait-on enfin reconnaître les attermolements et les torts de la communauté internationale qui ont aidé à ce qu'accomplisse un véritable désastre pour toute une population ? Sortira-t-on enfin des déclarations et analyses compassées chères aux diplomates ? La qualité et la fermeté des exposés de certains intervenants n'ont pas déçu les membres de la société civile européenne, lassés des faiblesses politiques par rapport aux agissements guerriers et criminels des gouvernements israéliens successifs.

L'ONU VICTIME ELLE-AUSSI

Il faut dire que l'organisation des Nations Unies et son actuel secrétaire général Ban Ki-Moon sont particulièrement excédés par les destructions de bâtiments des Nations Unies et des attaques contre leur propre personnel oeuvrant pour la survie des Palestiniens de Gaza. Ce qui a incité Ban Ki-Moon a commanditer une enquête dirigée par Ian Martin, dont le rapport (nous ne disposons que d'un résumé car l'ONU n'a pas voulu le diffuser in extenso !) décrit les dommages corporels (blessés et morts) et matériels causés à une école préparatoire de filles de l'Office de secours et de travaux des NU pour les réfugiés à Khan Younis, à l'école élémentaire Asma de l'UNRWA à Gaza, à l'école préparatoire « C » de garçons de l'UNRWA à Jabalya et au voisinage de l'école, au dispensaire de l'UNRWA à Bureij, etc. Tous objectifs bien peu stratégiques, on le voit.

VIOLATION MASSIVE DU DROIT INTERNATIONAL HUMANITAIRE

Le langage de l'ambassadeur Paul Badji, président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, qui organisait cette rencontre à Genève, était ferme : augmentation notable de la violence à l'encontre des Palestiniens, perpétrée par des colons avec la complicité de l'armée israélienne, extension des colonies et de la construction du Mur ce qui équivaut à une annexion et cause des ravages pour la vie quotidienne de milliers de Palestiniens. Paul Badji souligne : « l'opération « Plomb durci » a constitué une violation massive du droit international humanitaire dans le territoire palestinien occupé, ce que les autorités israéliennes refusent complètement ou presque d'admettre. » Pourtant, des soldats israéliens ont révélé eux-mêmes avoir « reçu l'ordre de leurs commandants de commencer par tirer avant de chercher à distinguer les civils des combattants, l'armée

ayant pour impératif de réduire au maximum ses pertes afin d'assurer l'appui du public (israélien) à l'opération. Pour les soldats, les instructions reçues signifiaient qu'il était donc préférable de tirer sur un innocent, plutôt que d'hésiter à mettre en joue un ennemi, et que, dans l'incertitude, il valait mieux tuer, suivant l'adage qui veut que « dans la guérilla urbaine tout le monde est l'ennemi, il n'y a pas d'innocents. » (...) « les témoignages indiquaient également que des munitions au phosphore blanc avaient été utilisées de façon inconsidérée dans les rues de Gaza et que, je cite, les « destructions massives n'étaient aucunement justifiées par une menace pesant directement sur les forces israéliennes ». Plus troublantes encore sont les indications selon lesquelles quelques-uns des rabbins de l'armée envoyaient les soldats combattre comme s'il s'agissait d'une guerre sainte, en leur demandant de se montrer impitoyables envers l'ennemi. »

DES TÉMOIGNAGES ACCABLANTS, DES RAPPORTS DÉTAILLÉS....

Des témoignages rapportés par l'ambassadeur Badji ont été confortés par Bill Van Esveld, de Human Rights Watch à Tel Aviv qui a vu les effets dévastateurs et mortels du phosphore blanc (livré par les États-Unis) dans les rues surpeuplées de Gaza. Avec émotion, il a décrit cette politique délibérée d'Israël qu'il qualifie de crimes de guerre : des civils portant drapeau blanc ont été abattus froidement et leurs maisons rasées au bulldozer. Selon lui, Israël n'a pas voulu faire de distinctions entre combattants et civils à Gaza, or il aurait pu parfaitement les identifier avec les drones militaires.

Un rapport très attendu était celui de John Dugard, chef de la Commission indépendante d'établissement des faits sur Gaza, commanditée par la Ligue arabe. Ce rapport avait déjà fait le tour du monde et suscité de nombreuses réactions. Il dénonce très clairement cet « acte de châtement collectif du peuple de Gaza » et si on ne peut parler de génocide de la part d'Israël (qui est l'intention délibérée de détruire un groupe religieux ou social) cette intention pourrait exister dans le chef de certains soldats. Selon lui, il revient aux États d'engager des poursuites contre des militaires ou des dirigeants ayant participé aux crimes de guerre et crimes contre l'humanité perpétrés à Gaza, auprès des juridictions nationales, s'ils considèrent qu'il existe une compétence universelle à cet effet. Il propose que le Conseil de sécurité renvoie la question à la Cour pénale internationale, à l'instar de ce qui avait été fait pour le Darfour.

LES MOYENS DU DROIT NE SONT PAS UTILISÉS

« Gaza constitue un dilemme pour la communauté internationale », insistait John Dugard. « Les États-Unis et l'Union européenne perçoivent Israël comme au-dessus des lois. C'est grave pour le droit international au point de vue pénal et humanitaire et cela remet en doute les efforts visant à pénaliser ces crimes au



niveau international. Il faut qu'Israël et ses dirigeants militaires soient tenus pour responsables de leurs crimes », martelait John Dugard, fortement applaudi par l'assistance.

Les divers témoignages allaient tous en ce sens. Les autres intervenants, tous de haut niveau de compétence juridique, ont expliqué clairement les moyens à disposition des États, des Nations Unies pour demander des comptes à Israël. Malheureusement, la volonté politique fait défaut, constataient nombre d'intervenants et le droit international semble plutôt fait pour promouvoir les intérêts des forts face aux faibles, signalait l'un d'eux.

Une juriste, Mme Gowlland-Debbas, a clairement mis en évidence la responsabilité des États manquant au devoir d'assistance et qui peuvent être considérés comme complices des crimes de guerre et crimes contre l'humanité perpétrés par Israël. Les États ont le devoir de s'assurer de la cessation de telles violations et particulièrement les pays voisins, les membres du G8, les États qui entretiennent des relations spéciales avec Israël ; parmi ceux-ci, les États qui procurent des services ou du matériel à un État coupable de violations graves ou qui permettent l'utilisation de leur territoire, risquent d'être poursuivis. Et cela peut se faire auprès de tribunaux nationaux. L'assemblée générale des Nations Unies peut elle aussi inviter les États à appliquer des sanctions dans le cadre de l'Union pour la paix, expliqua cette juriste.

LA SOCIÉTÉ CIVILE À LA RESCOURSSE

Pierre Galand, en tant que président de la Coordination européenne des comités et associations pour la Palestine (ECCP), a dénoncé avec force le laxisme des gouvernements occidentaux et a détaillé les actions menées par la société civile pour soutenir concrètement et efficacement la population palestinienne (la campagne BDS - Boycott, Désinvestissement, Sanction). Il

détailla aussi les objectifs du tribunal Russell sur la Palestine lancé le 4 mars 2009 et qui vise à mobiliser l'opinion publique. Ces actions, fortement applaudies par l'assistance, mettaient plus que jamais en évidence l'impuissance des États, traduite par le communiqué finale de cette réunion de Genève : on est « consterné » par le strict blocus de la bande de Gaza après l'opération « Plomb durci » ce qui empêche l'aide humanitaire d'entrer sur le territoire. On appelle les Hautes Parties contractantes à la quatrième Convention de Genève à la faire respecter, à savoir contraindre Israël à assurer la protection de la population civile soumise à son occupation.

Et l'on incite les organisations de la société civile à « renforcer leurs activités de plaidoyer en faveur de l'adhésion au droit international en ce qui concerne le territoire palestinien occupé ». Une société civile qui a même été invitée à écrire à Ban Ki-Moon afin de soutenir la Commission pour les droits inaliénables du peuple palestinien, menacée de démantèlement suite à des attaques d' « ennemis » de ceux qui veulent une paix juste dans cette partie du Proche-Orient !

Une société civile qui, après ces discours, organise avec plus de force que jamais la campagne BDS, un moyen de pression qui apparaît plus efficace contre cet État d'Israël qui se refuse toujours aussi obstinément à respecter le droit international.

Gabrielle Lefèvre

Infos complémentaires :

<http://unispa.un.org>

www.un.org/depts/dpa/qpal

<http://www.un.org/french/>